

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/2006

Le Conseil Municipal de SAINT LAURENT LA GATINE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vendredi 17 novembre deux mille six à vingt heures trente, sous la présidence de Richard DEMBOWSKI, Maire.

Etaient présents : Richard DEMBOWSKI Maire, Patrick LENFANT, Michèle VIEL Adjoints,
Martine OLIVIER, Hervé PHILIPPOT, Leslie O'MEARA-NYKEES, Gérard PERRIN, Bernard BLANCHET , James PINSAULT.

Absent excusé: Thierry MARECHAL.

Monsieur MARECHAL a informé que pour montrer sa désapprobation à la mauvaise gestion de la Commune par M le Maire, il ne participerait pas au Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : James PINSAULT

Lecture est faite du compte rendu du Conseil Municipal du 26/10/2006 par Mme Leslie O'MEARA-NYKEES.

I - REMARQUES CONCERNANT LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Les conseillers s'étonnent encore une fois que le compte rendu ne soit distribué que le jour même du conseil. De même, que les comptes rendus précédents (12 juillet, 8 septembre et 26 octobre 2006) ne soient plus affichés ni collés dans le registre des délibérations. Patrick LENFANT 1^{er} adjoint a été obligé de coller celui du 8 septembre 2006. La question est posée à Monsieur le Maire qui répond qu'il assume cette responsabilité et dit qu'effectivement il n' a pas donné l'ordre de le faire.
- A la question de M. BLANCHET concernant la remise du compte rendu le jour du conseil, Monsieur le Maire ne donne aucune explication valable.
- Monsieur BLANCHET demande que le compte rendu soit affiché dès la semaine prochaine.
- Des délibérations du 26/10/2006 n'ont toujours pas été signées à ce jour et le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de les signer en leur présence.
- Monsieur LENFANT fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il ne signe plus le registre des délibérations. Sans commentaires de celui-ci.
- Madame VIEL demande si la délibération concernant les travaux de voirie est partie. Monsieur le Maire répond que s'il n'envoie pas les délibérations, c'est qu'il y a un problème. Le Conseil Municipal lui rappelle que lorsque les décisions sont votées, il doit rendre exécutoire les délibérations en les signant et en les envoyant à la Préfecture.
- Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de sortir le courrier envoyé à l'Entreprise GUILLO car celui ci n'apprécie pas que la délibération concernant le complément de travaux de la Rue du Gland votée en Conseil le 26/10/06 soit modifiée par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal demande encore une fois à M le Maire de donner tous les pouvoirs aux Adjointes par écrit.

II – POINTS EVOQUES

L'ordre du jour n'ayant pas été respecté devant tous les problèmes évoqués, le CM décide d'évoquer les points suivants :

a) Délibération concernant les travaux de Sécurité Routière :

Deux entreprises ont répondu :

- Entreprise GUILLO pour un montant de 4130,00 €
- Entreprise MUSCI pour un montant de 6000,00 €

Vote à l'unanimité 9 voix Pour l'entreprise GUILLO.

b) Bulletin communal de novembre 2006

Madame VIEL signale que le Bulletin Municipal a été édité sans que Monsieur le Maire daigne y mettre son mot.

c) Communauté de Communes

Le CM est étonné que la presse locale relate un arrêté préfectoral concernant l'adhésion de notre commune à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES, alors qu'aucun courrier apparemment n'est arrivé en Mairie. Monsieur le Maire nous dit avoir rencontré le Président de la CC4V le matin même sans avoir évoqué le sujet.

d) Permis de construire de M ROLLANDEAU

Monsieur LENFANT soulève un point important concernant le PC de Monsieur ROLLANDEAU. Le récépissé donné au déposant le 11 juillet 06 par M le Maire et affiché ne correspond pas à la souche conservée en Mairie. Le PC n'a pas été enregistré dans le Registre des dossiers des PC. En effet, Mme Flamand, DDE, consultée par téléphone à ce sujet, précise n'avoir jamais reçu le PC et donc ne peut l'avoir instruit. M ROLLANDEAU n'ayant pas de réponse à son PC déclare l'avoir accordé puisque les deux mois réglementaires sont passés.

Monsieur le Maire fait preuve d'une telle mauvaise foi que le CM lui demande de démissionner tant est grave la situation.

Vote à l'unanimité des Conseillers : 8 voix Pour.

Suite à ce vote, une lettre signée de tous les Conseillers Municipaux demandant un entretien, sera envoyée à Monsieur Le Préfet afin que celui-ci comprenne le grave problème existant.

Rien ne pouvant améliorer la situation, le Conseil Municipal en totalité se lève et quitte la séance à 22H.